



Communiqué de presse - 12 février 2015

Transport publics urbains : l'UTP souscrit pleinement aux recommandations de la Cour des comptes

La Cour des comptes a rendu son rapport annuel, le 11 février 2015, avec un volet relatif aux transports publics urbains de voyageurs. L'UTP salue le travail des chambres régionales et territoriales des comptes et de la Cour des comptes et souscrit pleinement à leurs conclusions et recommandations.

La Cour des comptes relève les fortes contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur le secteur des transports publics urbains et l'urgence à définir les conditions d'un nouvel équilibre économique du service. Ce constat rejoint pleinement la position de l'UTP : le modèle économique des transports publics est à bout de souffle.

La Cour des comptes a repris les nombreuses recommandations émises par l'UTP avec le GART concernant le report modal et l'équilibre économique du transport urbain de voyageurs. L'UTP soutient les évolutions engagées par le Gouvernement et le Parlement pour :

- renforcer les compétences des Autorités organisatrices de la mobilité concernant les usages partagés de l'automobile (auto-partage, covoiturage), les modes actifs et la logistique urbaine ;
- accroître les compétences des Autorités organisatrices de la mobilité en matière de dépénalisation du stationnement payant, et permettre ainsi aux collectivités d'améliorer encore davantage leurs politiques de stationnement et de report modal ;
- étoffer les compétences des Régions en matière de transports interurbains de voyageurs et d'intermodalité ;
- mettre en œuvre les évolutions annoncées pour renforcer la lutte contre la fraude en faveur de la sûreté dans les transports publics.

Pour faire évoluer le modèle économique du transport public urbain de voyageurs, l'UTP appelle l'ensemble des acteurs concernés : l'Etat, les Autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs, à œuvrer et à se mobiliser ensemble autour de cinq grandes initiatives.

- Renforcer l'attractivité des transports publics et optimiser les ressources en mettant en œuvre les recommandations de l'UTP et du GART en matière de report modal.
- Faire évoluer la tarification des services en lien avec l'inflation et faire évoluer l'offre aux plans qualitatif et quantitatif pour améliorer le ratio recettes/dépenses tout en veillant à permettre aux Français les moins favorisés d'avoir accès aux transports via une politique de tarification solidaire.
- Accentuer la lutte contre la fraude en faisant évoluer les textes législatifs et réglementaires et en mobilisant tous les acteurs.

- Mettre en place des ressources stables et pérennes pour l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF) afin d'assurer un financement durable des investissements de transports collectifs et mobilité durable.
- Appliquer aux transports publics du quotidien un taux de TVA réduit à 5%. Avec une TVA à 10%, la France se situe parmi les pays européens avec le taux le plus élevé. Les transports publics du quotidien en sont exemptés dans quatre pays de l'Union Européenne (Danemark, Malte, Irlande et Royaume-Uni). Ils bénéficient d'un taux de TVA inférieur à la France dans dix autres pays (Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Suède, Allemagne, Pologne, Chypre, Lituanie et Slovaquie).

Seule la mise en œuvre de ces initiatives pourra permettre de satisfaire les besoins croissants de mobilité des Français, condition essentielle au développement économique et à la compétitivité de nos entreprises et de nos territoires. De plus, seule la mise en œuvre de ces initiatives permettra à la France de respecter ses engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.

Contacts

UTP – Claude Faucher, Délégué général : 01 48 76 73 06
UTP – Anne Meyer, Département Affaires économiques et techniques : 01 48 74 73 28

UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure et incarne l'unité de la branche ferroviaire.